Mécanicien·ne avion piste

Mission

Assurer la maintenance en ligne de l’aéronef : maintenance de l’avion en exploitation sur piste, entre un atterrissage et un décollage

Activités

Effectuer des inspections, tests, diagnostics, réparations, essais, réglages en respectant les instructions de la documentation technique.

Traiter les interventions demandées par les PNC (hôtesses de l'air et stewards) et les PNT (commandants de bord et copilotes).

Traiter les messages enregistrés par le calculateur central de maintenance de l'avion.

Si le mécanicien est habilité, prononcer l'Approbation Pour Remise en Service (APRS) de l'aéronef qui atteste que l'avion est apte au vol et peut redécoller en toute sécurité.

Compétences & Qualités

- Connaître le fonctionnement de l’avion (cellule, moteurs, systèmes)
- Détecter une panne ou un dysfonctionnement et poser un diagnostic
- Lire et parler l'anglais technique
- Exploiter la documentation technique en anglais
- Réaliser le travail confié dans les règles de l'art en appliquant les mesures de sécurité
- Renseigner de façon adéquate les documents de travail
- Travailler en équipe
- Etre rigoureux et minutieux

Conditions d'exercice

L'activité s'exerce sur piste, dans les compagnies aériennes, et s’effectue en horaires décalés y compris les week-ends et jours fériés. Elle nécessite le port d’équipements de protection individuelle. Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport personnel. Le permis B et un véhicule personnel sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées. Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

Bac professionnel aéronautique option systèmes ou option avionique + certificat de spécialisation (ex Mention complémentaire) aéronautique de la spécialité : formation de base permettant d'obtenir la partie théorique de la Licence B1 ou B2 (PART 66) pour être habilité à délivrer l'APRS : Licence B1 ou B2 (PART66) + Qualification de Type avion + une habilitation de l'entreprise

Évolution

Intégrer les fonctions de chef d'équipe, contrôleur qualité, formateur ou d’autres activités selon la mobilité interne

Accès à l'emploi

Postulez auprès des compagnies aériennes